

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 236

présenté par

Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot, M. Lecoq, M. Nadeau, M. Monnet, M. Peu, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 100, insérer l'alinéa suivant :

« L'amélioration des rapports police-population passe également par le démantèlement de la brigade anticriminalité dont le fonctionnement opaque et les agissements illégaux nourrissent un ressentiment légitime des citoyens à l'égard de certains policiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la brigade anti-criminalité considérée à la fois comme dangereuse par leurs agissements et inefficace pour la sécurité des personnes.

La BAC, appelée "police des quartiers", par ses objectifs et son fonctionnement, n'est autre que le bras armé d'une politique sécuritaire qui associe immigration, banlieue et délinquance. Sa gestion opaque, son fonctionnement par cooptation et son autonomie vis-à-vis de la hiérarchie policière renforcent le sentiment d'impunité des membres de la BAC.

Le chercheur Didier Fassin dans son étude ethnographique "*La force de l'ordre*" (2011) démontre l'impossibilité pour ces policiers de constater un flagrant délit pendant leurs rondes véhiculées. Leur quotidien, caractérisé par un ennui diffus, devient alors une source de frustration. Animés par la pression de la politique du chiffre, ils doivent néanmoins "prouver" leur utilité en multipliant les contrôles discriminants. Une escalade de la violence s'engage alors et donne lieu à des humiliations, du harcèlement et une violence caractérisée.

Le rapport interne sur le racisme dans la police remis aux ministres de l'intérieur et de la justice en juillet 2021 fait également état d'un racisme décomplexé au sein de la BAC, à l'encontre même des membres de la brigade.

Enfin, les rédacteurs de cet amendement souhaitent rappeler que la suppression de cette brigade représentera une économie de 408 millions d'euros annuels seulement en masse salariale.